

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 536

présenté par

M. Masson, M. Sermier, M. Savignat, Mme Valérie Boyer, M. Perrut, Mme Levy, M. Rolland,  
Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

-----

**ARTICLE 1ER TER A**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il ne paraît pas opportun pour un fonctionnement efficace des collectivités d'allonger le délai d'élaboration du pacte de cohérence métropolitain. La gestion locale étant nécessairement empreinte de souplesse et de pragmatisme, et ledit pacte n'étant pas figé, il sera toujours possible de l'amender.